



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/545 et Corr.1). Aux fins de cet examen, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 25 novembre 2014.

2. Dans sa résolution 2176 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUL jusqu'au 31 décembre 2014. Dans sa résolution 68/291 portant sur le financement de la MINUL, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 427 267 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2014 /15 et décidé de répartir entre les États Membres un montant de 106 816 750 dollars au titre de la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014 et un montant identique au titre de la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014. Au paragraphe 18 de sa résolution, l'Assemblée a précisé que cette mise en recouvrement par périodes ne constituerait pas un précédent du point de vue de la procédure budgétaire.

II. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Au paragraphe 8 de sa note, le Secrétaire général mentionne qu'il est difficile d'évaluer le montant définitif des ressources nécessaires, pour les raisons suivantes :
i) dans l'attente d'une décision du Conseil de sécurité s'agissant de la prorogation



du mandat de la MINUL, on ne peut dire si le retrait des contingents et des forces de police interviendra ou non avant la fin de l'année; ii) l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola est une source d'instabilité dans la région. Le Secrétaire général fait en outre savoir que, sur la base des prévisions actuelles, il prévoit que la Mission utilisera au cours de l'exercice l'ensemble du budget approuvé par l'Assemblée générale (voir par. 13 ci-après). Dans le même paragraphe, il ajoute que la Mission continuera certes de réduire ses coûts, dans le respect de son mandat et tout en veillant à la sécurité du personnel, mais que des crédits supplémentaires seront demandés le cas échéant, une fois le montant définitif des ressources nécessaires établi avec la précision voulue.

4. À la suite du paragraphe 8 de la note du Secrétaire général, on trouve un tableau récapitulatif des montants estimatifs des ressources nécessaires au titre des catégories Militaires et personnel de police, Personnel civil et Dépenses opérationnelles. Les dépenses constatées pour ces catégories au 30 septembre 2014 ont été incluses dans les renseignements communiqués au Comité consultatif. Comme indiqué au paragraphe 5 de la note, sur la base des dépenses actuelles, le montant brut des dépenses prévues de la Mission pour l'exercice 2014/15 s'élève à 439 150 800 dollars (montant net : 430 015 600 dollars), alors que le montant brut des crédits ouverts par l'Assemblée générale s'établissait à 427 267 000 dollars (montant net : 418 297 000 dollars), soit une augmentation de 11 883 800 dollars (montant brut) (montant net : 11 718 600 dollars) ou 2,8 %. Selon la note et les renseignements communiqués au Comité consultatif, ce dépassement des crédits s'explique principalement par :

a) La prime de danger qu'il faut verser depuis septembre 2014 aux fonctionnaires recrutés sur le plan international et national et aux Volontaires des Nations Unies. L'écart prévu se chiffre comme suit : 4 416 800 dollars (5 %) pour le personnel recruté sur le plan international; 2 224 800 dollars (12,7 %) pour le personnel recruté sur le plan national; 827 700 dollars (6,7 %) pour les Volontaires des Nations Unies;

b) Les 14 emplois de temporaire (médecins et infirmiers) qui ont été créés pour faire face à l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola dans la zone de la Mission, ainsi que la hausse des dépenses au titre du ravitaillement sanitaire – pour limiter la propagation de la maladie et mener une campagne de vaccination contre la fièvre jaune. C'est dans les rubriques correspondantes que l'écart est le plus important (en pourcentage) par rapport au montant des crédits initialement ouverts : 2 353 900 dollars seront nécessaires au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions), alors que le montant des crédits initialement ouverts était de 9 000 dollars; s'agissant de la rubrique Santé, le montant total des dépenses prévues s'élève désormais à 2 211 200 dollars (crédits ouverts : 1 168 100 dollars);

c) L'augmentation des ressources demandées au titre des transports aériens (138 700 dollars, ou 0,5 %) est imputable à l'utilisation d'un Boeing 737, rendue nécessaire par la suspension des vols commerciaux en provenance du Libéria. Cette hausse est contrebalancée par la révision à la baisse du montant initialement inscrit au budget approuvé de la MINUL pour l'exercice 2014/15 au titre des frais d'exploitation et d'entretien d'un DHC-7, ainsi que par la réduction prévue des heures de vol d'un autre aéronef;

d) Deux raisons expliquent la révision à la hausse du montant total des dépenses prévues au titre des contingents (2 915 700 dollars, ou 2,1 %) : le prix des

rations destinées à la Mission est plus élevé du fait de la conclusion d'un nouveau contrat d'approvisionnement prenant effet en 2014; d'après les derniers rapports de vérification, le montant des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents sera supérieur aux prévisions, ce qui sera en partie contrebalancé par la diminution du montant des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome en raison du rapatriement anticipé d'un contingent et de la diminution correspondante du montant global de l'indemnité de subsistance (missions) et des frais de voyage pour la relève et le rapatriement des troupes;

e) L'augmentation du montant total des dépenses prévues au titre des unités de police constituées (1 202 800 dollars, ou 3,8 %) s'explique par la hausse du prix des rations destinées à la MINUL et par celle des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents, sur la base des derniers rapports de vérification. Elle sera en partie contrebalancée par la diminution des frais de voyage au titre de la relève des unités de police constituées et par l'exclusion des primes de risque.

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir annexe I) du présent rapport) indiquant l'état d'avancement du plan de retrait progressif des effectifs militaires et les modifications qui lui ont été apportées par rapport aux hypothèses figurant dans le projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2014/15 (A/68/761). À cet égard, le Comité a été informé que le retrait de 988 soldats avait été suspendu en raison de la crise Ebola.

6. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 (et pour toutes les catégories de personnel) prenaient désormais pour base des taux de vacance de postes plus élevés, dans tous les cas ou presque, que les taux budgétisés. Les taux de vacance de postes initialement budgétisés et ceux qui sont désormais prévus, par catégorie de personnel, figurent dans le tableau ci-dessous, communiqué au Comité :

Taux de vacance de postes

(En pourcentage)

	<i>Taux de vacance de postes budgétisés</i>	<i>Taux de vacance de postes prévus</i>
Observateurs militaires	3,0	6,8
Police des Nations Unies	5,0	10,2
Contingents	2,0	4,3
Unités de police constituées	2,0	(1,0) ^a
Agents de l'administration pénitentiaire	5,0	6,3
Personnel recruté sur le plan international	9,0	9,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,4	7,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,0	21,7
Volontaires des Nations Unies	7,0	18,6

^a Calculé sur la base d'un effectif budgétisé de 985 personnes et d'un effectif réel prévu de 995 personnes. L'effectif autorisé pour les unités de police constituées était de 1 265 personnes.

7. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait communiquer à l'Assemblée générale les derniers éléments d'information en date en ce qui concerne les dépenses effectivement engagées et les dépenses prévues aux fins du fonctionnement de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.**

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans la situation de crise provoquée par l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola, la MINUL continuait d'apporter un appui à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) dans certaines zones spécifiques. Il a en outre été informé que la mise en place inopinée de la MINUAUCE avait contraint la MINUL à lui prêter assistance dans les plus brefs délais, ce qui n'avait pas laissé le temps aux deux Missions d'officialiser des accords relatifs au soutien ainsi apporté par la MINUL. Néanmoins, il a été précisé au Comité qu'à partir du moment où la MINUL avait commencé à appuyer la MINUAUCE, les deux Missions avaient convenu qu'il fallait tenir le compte des frais y afférents. Un tableau indiquant les articles et les services fournis à la MINUAUCE sur la base du remboursement des coûts figure à l'annexe II ci-après. Le Comité note que les services dispensés incluent le transport par avion jusqu'à Accra de quatre membres du personnel de la MINUAUCE, dont le coût n'a pas été remboursé. **Le Comité consultatif estime que le partage des moyens aériens entre deux missions des Nations Unies devrait s'effectuer sur la base du partage ou du recouvrement des coûts. Il souligne en outre qu'il est nécessaire d'officialiser un accord relatif à l'appui fourni par la MINUL à la MINUAUCE.**

9. Le Comité a aussi été informé qu'un membre du personnel de la MINUL avait été provisoirement affecté à la MINUAUCE du 16 novembre au 12 décembre 2014 et que, conformément à la pratique en vigueur, la MINUL prenait à sa charge le traitement et la MINUAUCE l'indemnité journalière de subsistance de l'intéressé.

10. Le Comité consultatif a déjà examiné la question de la coopération dite « intermissions » dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/68/782, par. 58 à 72). Il rappelle en particulier avoir noté, à l'issue de son examen des projets de budget des différentes missions, que les missions d'une même région avaient de plus en plus tendance à coopérer en mettant en œuvre des accords de services communs ou partagés et qu'un certain nombre d'accords de coopération intermissions avaient été conclus à la demande du Conseil de sécurité, pour qu'il soit tiré le meilleur parti des actifs et des ressources dont disposaient les missions déployées dans des pays proches les uns des autres (ibid., par. 58 et 59).

11. **Le Comité consultatif rappelle que les résolutions de l'Assemblée générale n'autorisent pas les avances prélevées sur les fonds de missions de maintien de la paix en cours (voir, par exemple, le paragraphe 23 des résolutions 67/271 et 68/291). Tous les mécanismes de coopération intermissions mis en place doivent respecter ce principe fondamental. En conséquence, l'ensemble des services, du matériel et du personnel doit être financé par la mission où l'activité se déroule (la mission d'accueil) et ne doit pas l'être par la mission d'origine, sous peine de créer une situation de financement croisé incompatible avec les résolutions de l'Assemblée générale. Le coût des services, du matériel et du personnel transférés doit, de l'avis du Comité, être imputé à la mission d'accueil à compter de la date du transfert. Par ailleurs, le Comité souligne qu'un même**

personnel et un même matériel ne peuvent pas faire l'objet d'une double budgétisation ou d'une double mise en recouvrement auprès des États Membres.

12. Le Comité consultatif recommande donc à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans ses futurs projets de budget des missions ou autres modalités de financement des missions de maintien de la paix, ainsi que dans les rapports sur l'exécution des budgets des missions d'origine et d'accueil, des informations claires, transparentes et opportunes sur les arrangements de coopération intermissions et les frais de recouvrement des coûts correspondants.

III. Conclusion

13. Le Secrétaire général fait savoir que, compte tenu des circonstances exceptionnelles exposées dans sa note, l'allocation d'un crédit supplémentaire à la MINUL au titre de l'exercice 2014/15 et la mise en recouvrement du montant correspondant sont indispensables à la poursuite des opérations de la Mission aux fins de l'exécution de son mandat. Partant, il indique à l'Assemblée générale la décision qu'il lui propose de prendre à cet effet (ibid. par. 10 et 11) (voir aussi par. 3 ci-dessus). **Étant donné que la dernière proposition en date du Secrétaire général ne constitue pas un budget révisé et compte tenu des dispositions de la résolution 68/291 de l'Assemblée, le Comité consultatif est d'avis qu'il appartient à celle-ci de déterminer le montant qu'il convient de mettre en recouvrement pour financer le fonctionnement de la MINUL au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.**

Annexe I

Planification de la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria

1^{er} juillet 2013-30 juin 2014

<i>Effectif en juillet 2013</i>	<i>Unité du génie (Bangladesh) Rapatriement effectué en avril</i>	<i>Unité médicale (Bangladesh) Rapatriement effectué en avril</i>	<i>Bataillon d'infanterie (Pakistan) Rapatriement effectué en avril</i>	<i>Total Rapatriements^a</i>	<i>Effectif en juin 2014</i>
5 783	191	60	767	1 018	4 765

1^{er} juillet 2014-30 juin 2015

<i>Effectif en juillet 2014</i>	<i>Quartier général du secteur A (Nigéria) Rapatriement effectué en juillet</i>	<i>Quartier général du secteur B (Pakistan) Rapatriement effectué en juillet</i>	<i>Unité de transport (Chine) Rapatriement effectué en novembre</i>	<i>Unité médicale (Jordanie) Rapatriement prévu en février</i>	<i>Unité du génie (Pakistan) Rapatriement prévu en mars 2015</i>	<i>Force d'intervention rapide (Pakistan) Rapatriement prévu en avril 2015</i>	<i>Total Rapatriements^b</i>	<i>Effectif en juin 2015</i>
4 765	59	59	30	115	263	650	1 176	3 589

^a Au total, pendant l'exercice 2013/14, 1 204 personnes ont effectivement été rapatriées.

^b Pour l'exercice 2014/15, on estime à présent que 960 membres du personnel seront rapatriés, plus le contingent des Philippines. La compagnie philippine déployée au quartier général (115 membres) devait en principe être rapatriée en novembre 2014, ce qui n'était pas prévu dans le plan de réduction des effectifs. On s'efforce actuellement de la remplacer par un contingent de taille comparable afin de maintenir l'effectif déployé sur le terrain.

Annexe II

Appui fourni par la Mission des Nations Unies au Libéria à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola moyennant remboursement

(En dollars des États-Unis)

<i>Centres de coûts de la MINUL</i>	<i>Date (2014)</i>	<i>Articles ou services fournis</i>	<i>Coût des biens en stock et coût interne des prestations</i>	<i>Observations</i>
Aviation	2 octobre	Transport d'une délégation de la MINUAUCE à Kamala à Foya à bord d'un hélicoptère Mi-8	2 609,84	
Aviation	–	Manutention au sol au Ghana		Le montant ne peut pas être confirmé avant la facturation
Aviation	13 octobre	Transport d'une délégation de la MINUAUCE à Freetown à bord d'un Beechcraft 1900	1 510,96	
Aviation	16 octobre	Transport d'une délégation de la MINUAUCE à Freetown et Accra à bord d'un Beechcraft 1900	5 735,99	
Aviation	22 octobre	Transport d'une délégation de la MINUAUCE à Freetown à bord d'un Beechcraft 1900	1 449,86	
Aviation	30 octobre	Vols spéciaux à destination et en provenance de la Guinée pour le compte de la MINUAUCE à bord d'un hélicoptère Mi-8	2 520,96	
Aviation	31 octobre	Vols spéciaux à destination et en provenance de la Guinée pour le compte de la MINUAUCE à bord d'un hélicoptère Mi-8	2 609,84	
Aviation	1 ^{er} novembre	Transport d'une délégation de la MINUAUCE se rendant en Guinée pour y visiter des unités de traitement de l'Ebola à bord d'un hélicoptère Mi-8	3 353,20	
Aviation	2 novembre	Stationnement d'un hélicoptère Mi-8 ayant transporté une délégation de la MINUAUCE en Guinée	791,84	
Fournitures	Septembre	Chaises	3 500,00	
Fournitures	Septembre	Matériel de bureau et papeterie	6 567,35	
Fournitures	Octobre	Écran de projection	175,80	
Fournitures	Octobre	Rallonges (8)	39,25	
Fournitures	Octobre	Drapeau des Nations Unies	119,99	
Fournitures	Octobre	Coffre-fort ignifugé	277,64	
Fournitures	Octobre	Appareils photos numériques (4)	1 399,08	
Fournitures	Octobre	Étuis d'appareil photo (4)	66,44	
Fournitures	Octobre	Carte-mémoire 4 Go (4)	57,76	
Fournitures	Octobre	Fourniture et livraison de cartes de visite	494,00	
Fournitures	Novembre	Fourniture et livraison de 5 boîtes de cartes de visite	190,00	

<i>Centres de coûts de la MINUL</i>	<i>Date (2014)</i>	<i>Articles ou services fournis</i>	<i>Coût des biens en stock et coût interne des prestations</i>	<i>Observations</i>
Fournitures	Novembre	Fourniture et livraison de 2 tampons encreurs	80,00	
Transport	Septembre	1 chauffeur affecté au transport de personnalités	72,00	Heures supplémentaires effectuées pour les besoins de la MINUAUCE
Transport	Octobre	Assurance au tiers de 2 véhicules blindés	9,38	
Transport	Octobre	2 chauffeurs	81,00	Heures supplémentaires effectuées pour les besoins de la MINUAUCE
Transport	Octobre	24 chauffeurs locaux : transport de fret et conduite	4 245,00	Heures supplémentaires effectuées pour les besoins de la MINUAUCE
Contrôle des mouvements	Octobre	Service de navette d'Accra pour 4 membres du personnel de la MINUAUCE	–	Non facturé vu qu'il s'agit d'un vol régulier de la MINUL et que la prise en charge du personnel de la MINUAUCE n'a occasionné aucuns frais supplémentaires
Section des communications et de l'informatique	Septembre	Zone d'accès à Internet sans fil mise à la disposition de la délégation de la MINUAUCE en visite au Libéria	1 450,00	
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Quartier général de la MINUL : terminal radio Aprisa XE	5 040,00	
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Quartier général de la MINUL : accessoires, micro-ondes	1 471,70	Carte d'interface, antenne, câbles, etc.
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : terminal radio Aprisa XE	5 040,00	
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : accessoires, micro-ondes	1 017,45	
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : autocommutateur MD 110	37 800,00	Groupe de la téléphonie
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : câbles catégorie 6	2 700,00	Groupe de la téléphonie
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : gaines	1 280,00	Groupe de la téléphonie
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : panneaux de raccordement	400,00	Groupe de la téléphonie

<i>Centres de coûts de la MINUL</i>	<i>Date (2014)</i>	<i>Articles ou services fournis</i>	<i>Coût des biens en stock et coût interne des prestations</i>	<i>Observations</i>
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : panneaux de connexion téléphonique	400,00	Groupe de la téléphonie
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : prises murales	900,00	Groupe de la téléphonie
Section des communications et de l'informatique	Octobre	Royal Hotel : armoire	1 000,00	Groupe de la téléphonie
Total			96 456,33	
